

VILLE DE MARNAY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Sous la présidence de M. Vincent Ballot.

10 conseillers présents :

BALLOT Vincent – BOUCHASSON Laurence - FASSET Jean-Louis – GIRARD Bernard
– MARIN GUITON Catherine – MORCHE Bernard – RIETMANN Michaël – RONDOT
Jérémy – MOUCHOT Yves – ZANGIACOMI Pierre.

Pouvoirs : BUGNET Judith à FASSET Jean-Louis ;
MADIOT Bernadette à BOUCHASSON Laurence ;
THIELLEY Bénédicte à RIETMANN Michaël.

Absents : FERREIRA Antonia - MORLAND Mélanie

Secrétaire de séance : Pierre ZANGIACOMI

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 20 mars 2017 ;
- Vote du compte de gestion et compte administratif 2016 : Commune ;
- Affectation des résultats 2016 : Commune ;
- Budget primitif 2017 : Commune ;
- Taux d'imposition 2017 ;
- Subventions aux associations 2017 ;
- Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique (35 h) ;
- Revalorisation des indemnités des élus au 1^{er} janvier 2017 ;
- Mise à jour et approbation du tableau de classement des voies communales ;
- Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 20 mars 2017

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance précédente du 20 mars 2017.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Passage au vote : Pour : 13

2. Vote du compte de gestion et compte administratif 2016 : Commune ;

Comptes de gestion 2016.

M. le Maire précise que l'exécution des dépenses et des recettes de la Commune pour l'année 2016 a été réalisée par le Receveur Municipal de la trésorerie de Marnay.
Ce compte de gestion est présenté pour adoption aux membres du conseil municipal.

Passage au vote : Pour : 13

M. le Maire procède à la lecture du compte administratif et explique le détail :

Compte administratif 2016

COMMUNE

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
874 387,66 €	1 330 381,52 €	555 991,94 €	226 210,97 €
<u>Excédent : 455 993,86 €</u>		<u>Déficit : 329 780,97 € sans RAR</u>	
		<u>402 365,97 € avec RAR</u>	

Restes à réaliser (au 31/12/2016) : dépenses d'investissement : 236 850 €
recettes d'investissement : 164 265 €

Nouveaux résultats : Excédent global : 126 212,89 € sans RAR
Excédent global : 53 627,89 € avec RAR

Lors de la présentation des comptes de 2016, plusieurs commentaires sont émis :
Il est demandé de faire un comparatif sur deux ou trois années antérieures pour comparer le coût entre le chauffage au fioul et le chauffage au bois.

Une dépense imprévue se trouve au compte 61 551 : c'est le montant de la réparation de la boîte à vitesse du tracteur.

Une régularisation a été réalisée pour l'enfouissement des réseaux rue Gambetta et Bizot en 2016.

Une horloge électronique a été installée à la place de l'ancienne qui se trouvait sur le toit de la salle Corinne GILLIER-BARBE.

Il est remarqué que le compte administratif 2016 est en tout point semblable au compte de gestion 2016 présenté par la trésorerie de Marnay.

Conformément à la loi, M. le Maire ne participe pas au vote et laisse le Conseil Municipal se prononcer sur le compte administratif.

Bernard GIRARD, adjoint en charge des finances, procède à l'adoption du compte administratif.

Passage au vote : Pour : 12

3. Affectation des résultats 2016 : Commune ;

Lecture est faite des différentes affectations des résultats de fonctionnement.

Affectation du résultat de l'exercice 2016 de la Commune :

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	455 993,86 €
Un déficit d'investissement de :	329 780,97 €
Reste à réaliser en dépenses :	236 850 €
Reste à réaliser en recettes :	164 265 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation de la somme de **402 365,97 €** à la section d'investissement au compte 1068.

Affectation du solde de **53 627,89 €** à la section de fonctionnement au compte R002.

Affectation de la somme de **329 780,97 €** à la section d'investissement au compte 001.

Passage au vote : Pour : 13

4. Budgets primitifs 2017 : Commune ;

M. le Maire procède à la lecture du budget primitif et explique le détail :

Budgets primitifs 2017

COMMUNE

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
1 101 080,89 €	1 101 080,89 €	2 007 493,55 €	2 007 493,55 €

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Charges générales (personnel, chauffage, éclairage ...): 602 702 €	Services : 58 205 € Impôts : 715 800 € Dotations : 179 891 € Locations : 86 500 €	Remboursement des emprunts : 163 404 € Achats biens : 1 012 585 € Travaux en cours : 326 335 €	Subventions : 583 352,48 € Emprunts : 723 293,72 €
Charges financières : 43 342 € FNGIR : 134 902 €			

Concernant les investissements retenus pour 2017, il est proposé de différer la réfection de la toiture et du bardage du bâtiment place de la gare. Les devis ont été signés et les travaux devraient débuter prochainement.

La question se pose d'inscrire au budget la réfection de la toiture de l'Eglise. D'après l'étude faite, cette réfection se déroulera en plusieurs phases. La rénovation du toit au-dessus du Chœur de l'église pourrait éventuellement être réalisée cette année.

Le Conseil municipal devra se positionner quant à l'installation d'une vidéo surveillance au niveau de l'Hôtel de Ville et du Paquey. De nouveau, il est constaté la présence de groupes de jeunes (parfois mineurs) dans ces lieux. Il est noté l'apparition fréquente de dégradations notamment dans les WC publics.

Les membres du Conseil municipal iront visiter des villes qui disposent de vidéo surveillance.

Passage au vote : Pour : 13

5. Taux d'imposition 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des quatre taxes directes locales pour la part communale :

Taxe d'habitation	9,50 %
Taxe sur le foncier bâti	9,82 %
Taxe sur le foncier non bâti	21,72 %
CFE	12,84 %

Passage au vote : Pour : 13

6. Subvention aux associations 2017 ;

Monsieur le Maire propose de maintenir les subventions aux associations suivantes :

Association	Montant attribué en euros
ADMR	100
PREVENTION ROUIERE	60
FONDATION DU PATRIMOINE	100
CAUE	300
ANCIENS COMBATTANTS	100
SOUVENIR FRANÇAIS	100
FESTIMOMES	1 000
Vision d'artiste	300
ZIK EN TETE	10 000 pour 3 manifestations

Pour les associations qui n'auraient pas fait de demande, celles-ci seront étudiées par la commission au cas par cas.

Passage au vote : Pour : 13

7. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique (35 h) :

Un agent technique travaille au sein de la Commune depuis 2012. Il a été embauché par contrat CUI pendant deux ans, puis par contrat à durée déterminée renouvelable.

La question se pose de le stagiairiser pendant une durée d'un an pour le titulariser par la suite.

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (35 heures) afin d'assurer l'entretien de la voirie, des espaces verts ...

Le Conseil municipal décide de créer ce poste à compter du 15 mai 2017.

Passage au vote : Pour : 13

8. Revalorisation des indemnités des élus au 1^{er} janvier 2017 :

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction connaît une évolution pour deux raisons :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction (applicable au 01/01/2017)

- La majoration de la valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017.

La dernière délibération faisait référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est donc nécessaire. Il convient alors de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre détail car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, il est décidé de fixer les montants des indemnités des fonctions du maire et des adjoints selon le tableau ci-dessous :

Qualité	Pourcentage IB terminal de la fonction publique
Maire	43.00 %
1 ^{er} adjoint	9 %
2 ^{ème} adjoint	9 %
3 ^{ème} adjoint	9 %
4 ^{ème} adjoint	9 %

A la suite de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique d'état et territorial, le montant de l'indemnité du Maire s'élève à 1 664,38 € Brut mensuel et celui des Adjoints à 348,36 € brut mensuel.

Passage au vote : Pour : 13

9. Mise à jour et approbation du tableau de classement des voies communales :

Un recensement des rues de Marnay est fait suite à la reprise dans le domaine communal de la voirie du lotissement « Les Jardins du Tilleul » par la Commune lors d'un précédent Conseil Municipal. Cette voirie a une longueur de 99 mètres (desserte du lotissement).

La Commune de Marnay recense 12 436 mètres de voies communales à ce jour.

Passage au vote : Pour : 13

10. Questions diverses.

- Tennis Arc en Ciel

L'association du tennis organise le 11 juin 2017 une manifestation appelée « Course colorée ».

- Journée citoyenne

Sur proposition de Judith BUGNET, il est décidé d'organiser une Journée Citoyenne avec l'implication de tous les conseillers municipaux. Certaines villes de France ont organisé cette journée.

Pendant une demi-journée, les habitants de Marnay pourront se mobiliser bénévolement avec les élus du Conseil Municipal pour réaliser ensemble des projets pour améliorer leur cadre de vie (travaux d'embellissement du village, petits travaux d'entretien, ...).

Les travaux prévus pourraient être : le nettoyage du lavoir, le fleurissement du rond-point de Marnay-la-Ville et le réaménagement de la montée piétonnière voie de Verdun - avenue Georges Montant.

Cette journée sera l'occasion d'échanger entre les habitants, toutes générations confondues.

La date retenue est le samedi 13 mai 2017.

- Prochain Conseil Municipal

La date proposée est le 9 mai 2017.

- Venue des gens du voyage.

Suite au dessouchement des peupliers au Paquey, il serait intéressant de faire quelque chose pour empêcher les gens du voyage de s'installer dans un secteur protégé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Secrétaire de séance,
ZANGIACOMI Pierre



le Maire,
Vincent BALLOT

